

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 6 JUILLET 2015, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présentes mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absent, monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 6 juillet 2015 ouverte.

RÉSOLUTION 2015-07-218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2015
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2015
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 9 juin 2015
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 332-18 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement sur rue, sur une partie de la rue François, d'interdire le stationnement sur rue, sur une partie des rues des Cigales et Toulouse et abrogeant l'annexe 1 de l'article 2 du Règlement numéro 332-17
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 431-4 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser et d'encadrer certaines essences d'arbres et d'harmoniser les normes d'aménagement d'aires de stationnement

6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 7 juillet au 16 novembre 2015 – Monsieur le conseiller Luc Lamoureux
- 6.2 Octroi de la permanence d'emploi – Madame Stéphanie Daraïche – Technicienne à la comptabilité
- 6.3 Ouverture d'un poste d'inspecteur temporaire du Service de l'urbanisme
- 6.4 Dufresne, Hébert, Comeau, avocats et École de technologie supérieure – Paiement des honoraires professionnels – Dossier Telus
- 6.5 Achat de sept (7) iPad Air 2 avec étuis – Membres du conseil municipal
- 6.6 Entente de règlement, Transaction et quittance – Fin d'emploi d'un surveillant concierge – Autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 5 juin au 1^{er} juillet 2015
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2015-07-01
- 7.3 Dépôt des indicateurs de gestion de base de l'année 2014
- 7.4 Office municipal d'habitation d'Otterburn Park – Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA modifiée pour la rénovation du bâtiment principal – 70, rue Clifton

9. Travaux publics

- 9.1 Achat des matériaux de réparation et d'ajout de regards d'égout sanitaire sur une partie de la rue Mountainview – Équipement St-Germain inc.
- 9.2 Achat d'un quai et d'une passerelle – Site de la plage de la Pointe-Valaine – Indy-Co inc.
- 9.3 Achat d'un détecteur des gaz en espace clos – Acklands Grainer inc.
- 9.4 Réhabilitation des rives, du littoral et de la plage de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Natur'Eau-Lac inc. (Bios Consultants)
- 9.5 Avis d'intérêt de collaboration avec le Ministère des Transports du Québec – Travaux de réhabilitation des berges et de la plage de la Pointe-Valaine

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Renouvellement de la cotisation annuelle – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
- 10.2 Comité sport, loisir et culture – Modifications à apporter au mandat initial

11. Environnement

- 11.1 Neuvième Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux – Invitation de l'Association pulmonaire du Québec et de la Ville de Granby

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

- 14. Deuxième période de questions

- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h01 à 20h03 :

1. Gilles Caron Point 4 de l'ordre du jour – Avis de motion

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Danielle Lavoie, mairesse

1. Activités estivales

Madame la mairesse informe les citoyens que plusieurs activités estivales ont eu lieu ou encore ont pris leur envol depuis les trois (3) dernières semaines et elle souligne, entre autres :

- **Banquet de la Fête nationale 2015**

Le banquet fut couronné de succès et tous les citoyens ont pu profiter des jeux, de promenades sur la rivière et du magnifique spectacle musical. Il y a eu environ 667 participants à cet événement. Madame la mairesse remercie tous les citoyens pour leur participation.

Également, elle remercie le personnel dévoué, les animateurs « géniaux » du camp de jour ainsi que les artistes et les félicite. À cet effet, des cartes personnalisées de remerciement leur ont été acheminées.

- **Fête du Canada**

Cet événement traditionnel fut célébré à la Légion royale canadienne – Auclair 121. Malgré la pluie, l'ambiance était à la célébration. La participation de la Ville a été soulignée pour le prêt et l'installation d'équipements par nos employés du Service des travaux publics et pour la présence de nos pompiers, fiers de présenter notre bateau de sauvetage récemment acquis.

2. Travaux d'infrastructures

Les travaux d'infrastructures sur nos rues se déroulent bien. La bonne collaboration entre la firme embauchée et nos employés est appréciée. La mairesse profite de l'occasion pour remercier nos cols bleus.

3. Plage et berges de la Pointe-Valaine

La mairesse précise que l'échéancier des travaux est respecté. Par ailleurs, elle souligne qu'il y aura octroi d'un contrat pour le mois de septembre, moment propice pour ne pas entraver la période de fraie des poissons.

4. Piscine

Le dossier de la piscine fait l'objet de discussions assidues de la part de vos élus. Les difficultés sont connues et nous savons qu'il s'agit d'un pressant besoin pour nos citoyens et ceux des villes et municipalités voisines. C'est à suivre.

5. Rappel – Environnement

La mairesse rappelle que durant la période estivale, les citoyens doivent apporter une attention particulière à certains éléments afin de préserver notre richesse naturelle, soit de :

- consommer l'eau « EAUTREMENT », en parcimonie, en évitant d'arroser nos entrées avec de l'eau potable;
- trouver des alternatives à la tonte de gazon en favorisant l'herbicyclage, l'ensemencement de trèfles et à limiter l'arrosage continu;
- respecter la réglementation municipale sur l'arrosage.

- limiter au maximum la production de nos déchets résiduels en utilisant le bac de recyclage et en faisant notre propre compost.

La mairesse fait part d'un constat qui la désole puisque la Ville verse à la MRC de la Vallée-du-Richelieu et ce, quatre fois par année, un montant de 156 294,96 \$ pour la collecte de nos ordures. Il est possible de faire mieux pour l'environnement et investir dans de beaux projets par la sensibilisation aux meilleures pratiques. D'ailleurs, notre patrouilleur vert est là pour nous aider en nous informant sur ces pratiques.

6. Maladie de Lyme

Nous avons reçu de la Direction de la santé publique de la Montérégie une demande d'informer nos citoyens sur les façons de se protéger contre la maladie de Lyme causée par les tiques. Le nombre de personnes affectées est en croissance chaque année. Vous pourrez trouver de l'information sur notre site web et dans notre bulletin.

RÉSOLUTION 2015-07-219

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 JUIN 2015

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2015, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 JUIN 2015

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2015.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 9 JUIN 2015

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 9 juin 2015.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 332-18.

RÉSOLUTION 2015-07-220

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT SUR RUE, SUR UNE PARTIE DE LA RUE FRANÇOIS, D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR RUE, SUR UNE PARTIE DES RUES DES CIGALES ET TOULOUSE ET ABROGEANT L'ANNEXE 1 DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-17

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le Règlement numéro 332-18 intitulé « Règlement numéro 332-18 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement sur rue, sur une partie de la rue François, d'interdire le stationnement sur rue, sur une partie des rues des Cigales et Toulouse et abrogeant l'annexe 1 de l'article 2 du Règlement numéro 332-17 ».

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-4.

**RÉSOLUTION
2015-07-221**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER CERTAINES ESSENCES D'ARBRES ET D'HARMONISER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 431-4, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2015-07-222**

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 16 NOVEMBRE 2015 – MONSIEUR LE CONSEILLER LUC LAMOUREUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut nommer monsieur le conseiller Luc Lamoureux, maire suppléant pour la période du 7 juillet au 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer monsieur Lamoureux, membre substitut afin de représenter la Ville auprès de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE monsieur Luc Lamoureux, conseiller du district Des Grandes-Terres, soit nommé maire suppléant de la Ville et membre substitut de notre MRC pour la période du 7 juillet au 16 novembre 2015.

**RÉSOLUTION
2015-07-223**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MADAME STÉPHANIE DARAÎCHE –
TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT que madame Stéphanie Daraïche est entrée en fonction au sein de la Ville le 23 février 2015, à titre de technicienne à la comptabilité du Service des finances et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que madame Daraïche a complété avec satisfaction sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'OCTROYER à madame Stéphanie Daraïche, le poste de technicienne à la comptabilité, du Service des finances et de la trésorerie, à statut permanent à compter du 3 juillet 2015.

**RÉSOLUTION
2015-07-224**

OUVERTURE D'UN POSTE D'INSPECTEUR TEMPORAIRE DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager temporairement un inspecteur en urbanisme pour une durée déterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder, dans les meilleurs délais, à l'ouverture d'un poste d'inspecteur temporaire en urbanisme au Service de l'urbanisme de la Ville.

**RÉSOLUTION
2015-07-225**

**DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU, AVOCATS ET ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
– PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER TELUS**

CONSIDÉRANT que la Ville a retenue les services de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats et de l'École de technologie supérieure pour effectuer une analyse portant sur l'emplacement de sites cellulaires à Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires professionnels de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats et de l'École de technologie supérieure dans le cadre de ce dossier;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les poste budgétaires 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques et 02-130-00-419 Administration – honoraires autres.

**RÉSOLUTION
2015-07-226**

ACHAT DE SEPT (7) IPAD AIR 2 AVEC ÉTUIS – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont manifesté l'intérêt de se munir d'un équipement informatique, notamment pour recevoir, dans l'exercice de leurs fonctions, des courriers électroniques et les documents associés aux comités pléniers;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville achète de l'entreprise Best Buy/Future Shop, sept (7) iPad Air 2 d'Apple et sept (7) étuis Smart Cover pour un montant maximal de 5 500 \$, taxes applicables incluses;

QUE chaque membre du conseil municipal s'engage formellement, par la présente, à remettre à la Ville tout cet équipement à la fin de son mandat;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – Administration générale.

**RÉSOLUTION
2015-07-227**

**ENTENTE DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE – FIN D'EMPLOI D'UN
SURVEILLANT CONCIERGE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le surveillant concierge de la Pointe-Valaine de la Ville, ci-après le salarié, est à l'emploi de la Ville depuis le 11 janvier 2011;

CONSIDÉRANT qu'après des négociations entre la Ville, le syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501), le salarié et les procureurs respectifs des parties, tous ont manifesté leur accord d'une fin d'emploi administrative de ce salarié à compter de 8 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal entérine les termes de l'entente de règlement, transaction et quittance intervenus entre les parties;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires au règlement complet de ce dossier.

**RÉSOLUTION
2015-07-228**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 JUIN AU 1^{ER} JUILLET 2015

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 5 juin au 1^{er} juillet 2015 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	17 516,08 \$
Liste au 1 ^{er} juillet 2015 chèques n ^{os} 13310 à 13404	1 752 533,47 \$
Chèques n ^{os} 13286 à 13309	11 854,03 \$

Déboursés par retraits bancaires 404 774,19 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 2 186 677,77 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2015-07-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-07-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE DE L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a établi, par un arrêté ministériel, des indicateurs de gestion de base et facultatifs et les règles d'implantation de ces indicateurs;

CONSIDÉRANT que les indicateurs de base viennent soutenir la prise de décision des municipalités en vue d'améliorer leur prestation de services;

CONSIDÉRANT que les indicateurs de base visent à permettre aux élus et aux fonctionnaires municipaux de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et de la santé financière de leur organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juin 2015;

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du dépôt des indicateurs de gestion de base pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014, comme étant cité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

DÉPÔT

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'OTTERBURN PARK – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Sont déposés, les états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

RÉSOLUTION 2015-07-229

DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 70, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande initiale a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du mois de mai 2015 et que ce dernier a fait une recommandation favorable conditionnellement à ce que, notamment, la porte à l'endroit actuel soit conservée, que des croisillons soient ajoutés dans une fenêtre et que les deux (2) portes en façade s'agencent ensemble;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'est présenté à la séance ordinaire du conseil du mois de juin 2015 et a proposé de modifier son projet;

CONSIDÉRANT que suite aux représentations du demandeur, le conseil a redirigé le dossier au Service de l'urbanisme pour que la demande modifiée soit représentée audit comité, tel que prévu par la loi;

CONSIDÉRANT que le demandeur était présent au comité de juin 2015 afin de présenter son projet modifié et répondre aux questions des membres;

CONSIDÉRANT que la demande modifiée propose deux (2) options, soit :

1. remplacer la porte actuelle par une fenêtre double avec croisillons, installer une porte sur la partie reculée et ajouter une galerie avec toit sur la partie reculée;
2. remplacer la porte actuelle par une fenêtre double avec croisillons, installer une porte sur la partie reculée et ajouter une galerie avec toit sur toute la façade;

CONSIDÉRANT que la porte actuelle donnerait sur une chambre suite aux réaménagements intérieurs;

CONSIDÉRANT que les modifications présentées améliorent le projet;

CONSIDÉRANT que la première option serait bonifiée si un aménagement paysager de qualité était présent le long de la partie avancée du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2015-25-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager de qualité soit présent sur toute la largeur de la partie avancée du bâtiment afin de dissimuler les fondations dans le cas où il n'y aurait pas de galerie avec toit à cet endroit.

**RÉSOLUTION
2015-07-230**

ACHAT DES MATÉRIAUX DE RÉPARATION ET D'AJOUT DE REGARDS D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA RUE MOUNTAINVIEW – ÉQUIPEMENT **ST-GERMAIN INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville veut installer, sur une partie de la rue Mountainview, entre les rues Woodland et St-Paul, de nouveaux regards d'entretien sur une longueur estimée à environ 700 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter les matériaux nécessaires auprès d'un fournisseur;

CONSIDÉRANT les prix soumis par l'entreprise Équipement St-Germain inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 17 juin 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville achète de l'entreprise Équipement St-Germain inc., les matériaux de réparation et d'ajout de regards d'égout sanitaire sur une partie de la rue Mountainview, au montant de 6 439,06 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-415-00-642 Réseau d'égout – fournitures diverses.

**RÉSOLUTION
2015-07-231**

ACHAT D'UN QUAI ET D'UNE PASSERELLE – SITE DE LA PLAGE DE LA POINTE-VALAINE – INDY-CO INC.

CONSIDÉRANT que la Ville veut remplacer un quai et une passerelle pour permettre l'accostage de bateaux et le départ d'embarcations sur le site de la plage de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que, pour assurer la réalisation de ce projet, la Ville a sollicité l'entreprise Indy-Co inc. afin d'obtenir une offre de cette dernière;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* et la politique de gestion contractuelle de la Ville autorisent l'octroi de contrat de gré à gré lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 15 juin 2015 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville achète de gré à gré à l'entreprise Indy-Co inc., les équipements mentionnés précédemment, incluant la première installation, pour un prix maximal de 16 909,30 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans l'offre de cette entreprise.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-000 Immobilisations – Loisirs et culture.

**RÉSOLUTION
2015-07-232**

ACHAT D'UN DÉTECTEUR DES GAZ EN ESPACE CLOS – ACKLANDS GRAINER INC.

CONSIDÉRANT que la Ville veut poursuivre la mise en place d'un système de prévention du risque en se munissant d'un détecteur des gaz en espace clos;

CONSIDÉRANT que les employés cols bleus ont, de temps à autre, à descendre dans les conduites d'égout sanitaire où il peut potentiellement y avoir la présence de gaz;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 15 juin 2015 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville achète de gré à gré à l'entreprise Acklands Grainer inc., l'équipement mentionné précédemment, incluant une formation du personnel ainsi que l'abonnement à vie à la base de données CLOUD, pour un prix d'environ 4 645,36 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – Administration générale.

**RÉSOLUTION
2015-07-233**

RÉHABILITATION DES RIVES, DU LITTORAL ET DE LA PLAGE DE LA POINTE-VALAINE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – NATUR'EAU-LAC INC. (BIOS CONSULTANTS)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publique a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de réhabilitation des rives, du littoral et de la plage de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Natur'Eau-Lac inc. (Bios consultants)	222 902,03 \$ (montant corrigé)
Saho construction inc.	246 161,48 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Natur'Eau-Lac inc. (Bios consultants), le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 222 902,03 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise et conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte aux changements climatiques;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-001 Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2015-07-234**

AVIS D'INTÉRÊT DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BERGES ET DE LA PLAGE DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT que des représentants de la Ville et du Ministère des Transports du Québec (ci-après ministère) ont échangé plusieurs communications et tenu une rencontre afin d'évaluer la possibilité d'accueillir sur le site de la Pointe-Valaine, les travaux de compensation d'habitats naturels que le ministère doit réaliser le long de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté au ministère, les principaux éléments du projet de réhabilitation des rives, du littoral et de la plage de Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que les travaux de retrait des matériaux se réaliseront à l'automne 2015 et les travaux de plantation au printemps 2016;

CONSIDÉRANT qu'à proximité immédiate et à l'extrémité du site de la Pointe-Valaine, se situe l'embouchure du ruisseau Bernard, un affluent significatif de la rivière Richelieu et l'ajout de la réhabilitation de cette superficie d'habitat pour le poisson, en retirant une portion de l'ancien quai de la Pointe-Valaine et en végétalisant le site, pourrait correspondre aux exigences des travaux de compensation d'habitats naturels le long du Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville manifeste, par la présente, son intérêt de collaborer avec le ministère pour réaliser, sur sa propriété municipale, ces travaux de compensation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville confirme son intérêt de collaborer avec le ministère pour réaliser, sur le site de la Pointe-Valaine, les travaux de compensation d'habitats naturels que le ministère doit réaliser le long de la rivière Richelieu.

**RÉSOLUTION
2015-07-235**

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE – COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

CONSIDÉRANT que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu a adressé une invitation à la Ville pour le renouvellement de la cotisation annuelle au coût de 150 \$;

CONSIDÉRANT que la mission de ce comité est de promouvoir la vision de Bassin Versant et de mettre en valeur la Vallée-du-Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville renouvelle sa cotisation annuelle au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION
2015-07-236**

COMITÉ SPORT, LOISIR ET CULTURE – MODIFICATIONS À APPORTER AU MANDAT INITIAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a réactivé le comité sport, loisir et culture lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2014, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2014-03-050 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le mandat initial de ce comité afin d'y établir de nouvelles orientations, notamment, en promouvant la participation citoyenne aux services sportifs, récréatifs, artistiques et culturels, participant à l'évaluation de la possibilité de construire une piscine intérieure, proposant des moyens pour consolider les activités actuelles gagnantes et contrant les difficultés identifiées par le « monitoring » sur le programme d'activités produit par la direction du Service du loisir et de la culture;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal entérine les modifications du mandat du comité sport, loisir et culture datées du 12 juin 2015;

QUE chacun des membres du comité soit informé desdites modifications entrant en vigueur à la date de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2015-07-237**

**NEUVIÈME CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX –
INVITATION DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC ET DE LA VILLE DE
GRANBY**

CONSIDÉRANT que l'allergie à l'herbe à poux touche environ 17,5% de la population québécoise et qu'elle est également responsable de l'aggravation des symptômes de l'asthme chez 50% des personnes atteintes de cette maladie;

CONSIDÉRANT que la Ville est soucieuse du bien-être de ces citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir l'Association pulmonaire du Québec dans sa campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville soutienne la neuvième Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux et achète des dépliants explicatifs sur le sujet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 50 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-341 Urbanisme – publicité et journaux.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h24 à 20h38 :

- | | |
|--------------------------|--|
| 1. Michel St-Jean | Lotissement : 896, rue Saint-John
Offre d'achat : 914, rue Saint-John |
| 2. Philippe Biron | Plan – Agrile du frêne
Montant pour les honoraires professionnels
avocat et École de technologie supérieure –
Dossier Telus |

**RÉSOLUTION
2015-07-238**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h39.

Luc Lamoureux
Maire suppléant

Me Julie Waite
Greffière